

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1119

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

Dispensé de timbrage BREST CTC

État d'urgence

Aucun département ne peut se sentir à l'abri de la menace terroriste. Pour autant il ne faut pas succomber à la psychose.

Le 20 novembre, le préfet, à la demande du ministère de l'Intérieur, a réuni à Quimper les maires du Finistère. Plus de 200 d'entre eux ont répondu à son invitation.



La vigilance est nécessaire

À cette occasion, les représentants des services de l'État (éducation, police, gendarmerie) ont pu répondre aux interrogations des édiles. Car il s'agissait bien d'apporter des informations, pour le représentant de l'État dans le département, mais aussi et peut-être surtout, d'entendre et de répondre aux demandes des élus locaux.

Dans le département, 62 cas de radicalisation islamiste ont été signalés dont 12 qui sont particulièrement suivis.

29 sites sensibles, installations militaires ou équipements de type seveso sont tout spécialement surveillés par les forces de l'ordre.

« Les élus locaux nous ont principalement interrogés sur le maintien ou l'annulation de manifestations dans leurs communes », a résumé le préfet. « D'une manière générale, la préfecture n'interdit aucune manifestation », a-t-il rappelé. « Cependant, j'attire l'attention des personnes qui souhaitent organiser des marches ou des rassemblements sur le fait que l'encadrement et la surveillance de ces rassemblements nécessitent la mobilisation de forces de l'ordre qui ont bien d'autres missions à accomplir en ce moment. »

Pour Jean-Jacques Urvoas, les socialistes doivent soutenir l'état d'urgence, « car la caractéristique de la gauche est d'inscrire son action, y compris dans des

moments de tension, dans le respect de l'État de droit, c'est-à-dire un État dans lequel la force est limitée par la loi. » Or l'état d'urgence existe dans nos règles. La France, contrairement aux États-Unis après le 11 septembre, ne dépossède pas les juridictions de tout pouvoir en matière de répression anti-terroriste.

De plus, l'application de l'état d'urgence sera contrôlée par le Parlement. Un amendement, voté à l'unanimité en Commission des lois puis en séance, l'affirme. « Chaque jeudi matin, le ministre de l'Intérieur réunira les parlementaires afin de leur exposer la nature des mesures prises, leur effectivité et leur efficacité », a insisté Jean-Jacques Urvoas.

Chaque quinzaine, la Commission des lois publiera un rapport de contrôle nourri des informations que la loi du 18 décembre 2013, portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale, a prévu de mettre à la disposition des parlementaires en ces domaines. Enfin, à échéance de l'état d'urgence, une séance de questions au gouvernement sera consacrée à ce sujet.

L'état d'urgence est évidemment un régime exceptionnel « mais », précise le président de la Commission des lois, « il ne se comprend que par son obsolescence programmée ».

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 26/11/2015



Indignes

L'Histoire retiendra que les députés Les Républicains se sont comportés d'une manière absolument indigne lors de la première séance de questions au gouvernement qui a suivi les attentats du 13 novembre. De très nombreux téléspectateurs, pas seulement de gauche, ont fait part de leur indignation devant ce « spectacle » indécent.

Comment expliquer ce comportement ? D'abord parce que les députés LR sont, avant tout, en campagne pour les élections régionales. Ensuite, parce qu'ils sont également en campagne, mais en interne cette fois, pour leurs Primaires. Pensant que ces élections se gagneront à droite, les députés se livrent à une surenchère détestable. C'est à celui qui s'opposera le plus frontalement au gouvernement.

Cette attitude n'est absolument pas à la hauteur des défis que doit relever notre pays. Elle décrédibilise en premier lieu les élus LR, mais malheureusement également l'ensemble de la représentation nationale.

PS29

Chiffre de la semaine

793

C'est le nombre de perquisitions administratives effectuées dans la semaine suivant les attentats. Elles ont donné lieu à 107 interpellations, 90 gardes à vue et 164 assignations à résidence.